Ecole de Bréançon – Inscriptions 2020/2021

Les inscriptions des enfants à l’école de la Marette à Bréançon pour la prochaine année scolaire 2020/2021 doivent être transmises à la mairie d’ici le 13 mars 2020.

Parents, les documents ci-dessous vous sont destinés, à la fois pour vous renseigner et pour mettre à votre disposition les formulaires à remplir.

Bulletin d’inscription à retourner en mairie d’ici le 13 mars 2020 (une par enfant)

Fiche sanitaire (une par enfant)

Réglement intérieur de la cantine

Réglement intérieur de la garderie